

Ces veines qui tuent par Le radon



**RADON**

C'est un gaz radioactif naturel, incolore et inodore mais il tue ! Il est formé à partir de l'uranium présent dans le sol et les roches. Il joue un rôle dans la formation du cancer du poumon. L'abondance de schiste dans le sous-sol et la cause numéro un de l'exposition. Depuis le sous-sol, il peut pénétrer dans tout les types de bâtiments, c'est dans les locaux où vous vivez le plus longtemps que toute votre famille est la plus exposée. Cela doit nous rendre vigilants, on doit impérativement bien ventiler, aérer régulièrement sa maison. si on passe le plus clair de son temps sur une telle veine, cela peut expliquer de nombreuses maladies plus ou moins graves même des cancers. On parle même de maisons à rhumatismes, maisons à dépressions... Car en effet parfois chaque nouvel habitant d'une même maison finit par contracter la même maladie que son prédécesseur. Juste parce ce qu'il y a une mauvaise veine sous leurs pieds! L'activité du radon s'exprime en Bq/m<sup>3</sup> (Becquerels par mètre cube). Le Becquerel est une unité de mesure de la radioactivité correspondant à une désintégration par seconde du noyau atomique. La norme étant de 100Bq/m<sup>3</sup>. Si l'exposition passe de 100 à 500Bq/m<sup>3</sup> on augmente le risque de cancer de 64%. Les zones traversées par des cours d'eau, sources, les concentrations dans certaines habitations peuvent être sensiblement plus élevées car les couches géologiques de surfaces étant érodées, ne peuvent plus jouer leur rôle de tampon étanche et elles laissent le radon remonter à la surface.

Chaque habitation devrait être testée (l'appareil de mesure : un petit tube qui coûte 30 euros qu'on laisse immobile au rez de chaussée d'octobre à mai et ensuite on le renvoie aux services compétents). Car des constructions peu exposées au radon peuvent soudainement afficher une plus forte concentration en radon. Il ne faut surtout pas arrêter de ventiler, aérer sa maison pour qu'elle ne soit pas polluée de l'intérieur.

Attention ! Où les lits sont installés dans la maison, même à l'étage, qu'ils ne soient pas exposés en dessous, à une source qui contient des radons. Les travailleurs travaillant en sous-sol sont aussi exposés au radon. Je vous préconise de prendre une douche au moins une fois par jour.

Assurer l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (colmatage des fissures et des passages de canalisations à l'aide de colles silicone ou de ciment, pose d'une membrane sur une couche de gravillons recouverte d'une dalle de béton, etc.) En mettant en surpression l'espace intérieur ou en dépression le sol sous-jacent. Cela empêche le radon de pénétrer à l'intérieur. L'éliminer par dilution, le radon présent dans le bâtiment, par une aération naturelle ou ventilation mécanique, améliorant ainsi le renouvellement de l'air intérieur. On doit agir dès que la concentration est de 400Bq/m<sup>3</sup>, plus la concentration dépasse cette valeur, plus il y a lieu d'agir. Mais cela ne veut pas dire qu'il est inexistant en dessous de ce chiffre.

Etancher la dalle du bâtiment ou du vide-ventilé - Extraire le radon en dessous du socle du

bâtiment, du vide-ventilé ou du puisard. - On doit créer une barrière contre le radon ou évacuer l'air chargé ! - Étancher les ouvertures et améliorer la ventilation. - Obstruer les voies de passage du radon.

Le radon pénètre dans le bâtiment par les fissures des murs et/ou du sol, sol en terre battue, air extérieur, matériaux poreux, raccords de tuyauterie, joints de construction, parois des étages, équipements sanitaires ou les approvisionnements d'eau. Certains matériaux de construction libèrent eux-mêmes du radon qui se dilue à l'air libre. Un lieu clos, où le radon va se concentrer de façon importante par effet de confinement, la valeur en Bq/m<sup>3</sup> sera encore plus élevée. En cas de concentrations élevées, il est inutile de paniquer, car en général, ventiler et aérer régulièrement est suffisant pour réduire la concentration. Dans les zones à risques la pose d'une bâche « pare radon » est préconisée pour les nouvelles bâtisses. La pose de cette bâche doit être réalisée des les règles de l'art ! On peut obliger l'architecte de mentionner la teneur en radon dans le permis de bâtir.

On doit impérativement bien ventiler, aérer Journallement sa maison toute l'année...

Pour tous renseignements en Belgique : [www.afcn.be](http://www.afcn.be) (radon) – 02/289.21.11 AFCN

# DOCUMENTAIRE : Secret de sourcier.

[http://www.youtube.com/watch?v=aS\\_efhcA3QY&feature=fvw](http://www.youtube.com/watch?v=aS_efhcA3QY&feature=fvw)